



**DANS CE NUMERO**

**Renouvellement de l'équipe du CDAD :**

Le CDAD est désormais composé d'un nouveau président : Monsieur Mahrez ABASSI ; d'une nouvelle secrétaire générale : Madame Julia COPPARD et d'une nouvelle agent d'accès au droit sur le secteur Mâcon : Madame Samira SABIH

**Renouvellement des passeports pour la majorité et collaboration à un concours d'éloquence :**

Dans le cadre de son programme annuel d'actions, le CDAD a décidé de rééditer les passeports pour la majorité et collaborer au projet du Rotary Club d'organiser un concours d'éloquence à destination des jeunes.

**Développement des Points d'accès au droit spécialisés**

**FOCUS sur les modes de règlements amiables des différends**

Le CDAD maintient activement ses permanences d'accès au droit.

L'agent du secteur Mâcon a récupéré la permanence de Tournus le vendredi après midi, et la permanence téléphonique sera désormais assurée par l'agent du secteur Châlon sur Saône le mercredi matin.

Il est rappelé que les permanences d'accès au droit ont pour but de donner au justiciable les informations juridiques de base sur sa situation et de l'orienter vers la personne ou l'institution compétente, il ne s'agit donc pas de donner un conseil sur la stratégie à entreprendre.

**PERMANENCES DES AGENTS :  
SECTEUR MACON :**

Lundi : 9h30 à 11h30 : [Digoin](#) : Maison de la formation, 10 rue Maynaud de Bisefranc.

Lundi : 13h30 à 16h : [Gueugnon](#) : Maison des associations, 47 rue de la convention.

4e Lundi du mois : 13h30 à 16h : [Bourbon-Lancy](#) : Hôtel de Ville

Mardi : 9h à 11h45 et 14h à 17h : [Charolles](#) : 15 rue Champagny.

Mercredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30 : [Mâcon](#) : MJD, 1550 avenue du Général de Gaulle.

Jeudi : 9h30 à 11h30 : [Cluny](#) : Mairie, Parc Abbatial.

Jeudi : 14h30 à 16h30 : [Chauffailles](#) : Maison du Canton, 4 rue Élie Maurette.

Vendredi : 9h à 12h : [Mâcon](#)

Vendredi : 14h à 17h : [Tournus](#) : Espace Chanay, 1 rue Chanay

**SECTEUR CHALON :**

Lundi : 9h à 12h et 13h30 à 18h : [Chalon](#) : MJD, 5 place de l'obélisque.

**LES PERMANENCES DU CDAD**

Mardi : 9h30 à 11h30 et 13h30 à 15h30 : [Autun](#) : Centre Social St Jean, 22 rue Naudin.

Mercredi : 9h à 11h30 : [Permanence téléphonique départementale](#)  
Mercredi : 13h30 à 16h : [Louhans](#) : Maison de l'État, 11 rue des Bordes

Jeudi : 9h à 11h30 : [Chalon](#) : MJD, 5 place de l'obélisque.

Jeudi : 13h30 à 16h30 : [Le Creusot](#) : L'escale, Promenade du Midi.

Vendredi : 9h à 12h : [Montceau les Mines](#) : Centre Social Le Trait d'Union, 7 rue de Mâcon.

Vendredi : 13h30 à 16h30 : [Le Creusot](#) : L'escale, Promenade du Midi.

Par ailleurs, partant du constat de leur bon fonctionnement, les permanences d'écrivains publics destinées à aider le citoyen dans le renseignement de formulaires ou dans la rédaction de courrier personnels sont maintenues.

Afin d'accéder à une telle permanence, il conviendra de prendre contact avec l'agent d'accès au droit du Secteur de Mâcon, Monsieur Guillaume GALEA au 06.40.48.40.23, afin d'obtenir un rendez-vous sur toutes les permanences, à l'exception de celle de Chalon. En effet, en ce qui concerne cette dernière il est nécessaire de prendre attache avec la Maison de Justice et du Droit de la même ville au 03.85.90.87.80.

**PERMANENCES DES ECRIVAINS PUBLICS :**

Mardi de 9h à 12h : [Charolles](#) : 15 rue Champagny.

Mercredi de 9h à 12h : [Chalon sur Saône](#) : Maison de Justice et du Droit, 5 Place de l'obélisque.

Mercredi de 9h à 12h : [Pierre de Bresse](#) : Salle Andrée Berry – Rue des Potiers

Jeudi de 9h à 12h : [Louhans](#) : Maison de l'État – 11 rue des Bordes

Jeudi de 9h à 12h : [Montceau les Mines](#) : Le Trait d'Union – 7 rue de Mâcon

Jeudi de 9h à 12h : [Le Creusot](#) : L'escale – Promenade du Midi

Vendredi de 9h à 12h : [Mâcon](#) : Maison de Justice et du Droit, 1550 avenue du Général de Gaulle.

Vendredi de 9h à 12h : [Tournus](#) : Espace Chanay, 1 rue Chanay.

Vendredi de 9h à 12h : [Autun](#) : Centre Social Saint-Jean – 22 rue Naudin

Enfin le CDAD espère vivement pouvoir reconduire la tenue de permanence par les avocats dans le cadre des relais d'accès au droit à compter du mois d'avril 2017.

Rappelons que le but poursuivi par la création de ces relais est de répondre aux demandes des usagers du Bureau d'Aide Juridictionnelle qui éprouvent des difficultés à identifier leurs besoins, à formuler clairement leur demande et à rassembler les pièces nécessaires.

Deux permanences sont encore programmées à ce jour les 14 février et 7 mars 2017.

En ce qui concerne le Tribunal de Grande Instance de Mâcon, ces permanences auront lieu de 10h à 12h tandis que pour Chalon sur Saône, elles seront assurées de 14h à 16h.

Le CDAD espère vivement reconduire ces permanences à compter d'avril 2017.

<p><b>LES PAD ETRANGERS :</b> destination des personnes Des rencontres avec des avocats spécialisés en droit des étrangers à Mâcon, Chalon sur Saône et Charolles sont organisées par le CDAD de manière mensuelle. Afin de bénéficier d'un rendez-vous avec le professionnel de Mâcon et Charolles, il est impératif de s'adresser préalablement à l'agent d'accès au droit du secteur Mâcon, Monsieur GALEA au 06,40,48,40,23 Concernant le professionnel de Chalon sur Saône, il conviendra de se tourner vers l'agent de ce secteur, Madame SABIH au 06,40,48,52,86.</p> <p><b>LE PAD DETENU :</b> Monsieur GALEA assure le premier vendredi de chaque mois une permanence au sein du centre pénitentier de Varennes-le-Grand à</p>	<p>incarcérées. A l'approche des élections présidentielles, il tiendra également un atelier sur le droit de vote en prison.</p> <p><b>PROJET DE CREATION D'UN POINT D'ACCES AU DROIT DANS LES HOPITAUX PSYCHIATRIQUES :</b> Partant du constat que les personnes hospitalisées en hopital psychiatrique sont très souvent isolées et ont des difficultés accrues à accéder à des informations juridiques essentielles, le CDAD a le projet ambitieux de créer une permanence juridique au sein même des hopitaux psychiatriques de Mâcon et Chalon sur Saône.</p> <p>Madame Hélène PIRAT, ancienne présidente du Tribunal de Grande Instance de Mâcon ayant quitté le tribunal pour un poste à la Cour d'appel de Dijon, le nouveau président, Monsieur <b>Mahrez</b> En ce qui concerne le Secteur de <b>ABASSI</b>, président du CDAD est entré en fonction le 1er septembre 2016.</p> <p>Par ailleurs une nouvelle assistante de justice, Madame <b>Julia COPPARD</b> a été recruté pour assurer la fonction de secretaire générale du CDAD.</p> <p>Enfin, une nouvelle agent d'accès au droit vient d'être embauchée.</p> <p><b>Samira SABIH</b> est venue remplacer Florie MARTIN et occupera désormais la fonction d'agent d'accès au droit sur le Secteur de Chalon.</p> <p>A ce titre, à partir de mars 2017 le CDAD commencera à recruter un nouvel agent d'accès au droit pour remplacer Monsieur GALEA, un appel à candidatures sera fait et les personnes intéressées pourront envoyer leur CV et lettre de motivation sur la boite mail du CDAD.</p>
---	---

**LES ACTIONS EN FAVEUR DES JEUNES :**

<p><b>RENOUVELLEMENT DES PASSEPORTS POUR LA MAJORITE :</b></p> <p>Constatant un réel succès lors de l'édition des passeports pour la majorité en 2015, le conseil d'administration du CDAD a acté le renouvellement de l'opération. Les passeports pour la majorité constituent de petits livrets explicatifs des droits et devoirs des citoyens à destination des élèves de terminal du département Saône et Loire. Leur distribution est envisagée pour la rentrée scoalaire de septembre 2017.</p>	<p><b>COLLABORATION CONCOURS D'ELOQUENCE POUR LES LYCEENS ET ETUDIANTS POST BAC :</b></p> <p>Le CDAD a décidé de collaboré à un concours d'éloquence organisé par le Rotary club de Mâcon à destination des élèves de première, terminale et étudiants post bac du bassin Mâcon. La finale de ce concours se tiendra dans l'enceinte du Tribunal de grande instance de Mâcon. Le jury sera composé de membres représentant les diffèrentes professions judiciaires (notaires, huissiers, avocats, membres de la protection judiciaire de la jeunesse et membres du service pénitentiaire d'insertion et de probation) et sera présidé par le Président du CDAD Monsieur Mahrez ABASSI.</p>
---	--

**FOCUS**

**LES MODES ALTERNATIFS DE REGLEMENT DES DIFFERENTS**

Le loi de modernisation de la justice du 21ème dîte loi J21 du 18 novembre 2016 vient préciser que le CDAD « participe à la mise en oeuvre d'une politique locale de résolution amiable des différends ».

**Que sont-ils ?** : Il s'agit de processus de résolution des conflits alternatifs au processus judiciaire habituel. L'objectif est de rétablir la paix sociale grâce à un rapprochement amiable entre les parties qui s'opposent plutôt que par la saisie d'un juge pour trancher le litige.

**Quels sont-ils ?** :

> **La conciliation** : La conciliation consiste pour les parties à discuter le problème qui les oppose avec un tiers (un juge ou un bénévole) qu'on appelle le conciliateur de justice, pour que celui-ci tente de trouver une solution amiable au conflit. Le recours au conciliateur est à l'initiative d'une ou des parties mais également à l'initiative du juge à tout moment au cour de l'instance. Dans certains domaines, la tentative de conciliation est un préalable obligatoire, notamment devant le tribunal d'instance depuis la loi J21. La conciliation est exclue dans d'autres domaines comme en matière pénale ou pour les affaires liées à l'état civil. La conciliation est gratuite.

> **La médiation** : La médiation fait intervenir une tierce personne mais cette fois-ci indépendante et professionnelle qu'on appelle « le médiateur ». Ce médiateur devra entendre les parties et confronter leurs points de vue pour leur permettre de trouver elles-même une solution au conflit qui les oppose. Les parties peuvent décider d'elles-même de recourir à la médiation ou celle-ci peut être proposée par le juge après accord des personnes concernées. La médiation s'intéresse au conflit sous jacent au litige juridique. La médiation est vivement recommandée en matière familiale pour aider les familles à trouver un accord sur les des questions de résidence des enfants, droit de visite ou encore de pension alimentaire.

> **Le Droit Collaboratif** : Le droit collaboratif consiste à réaliser une négociation par l'intermédiaire d'avocats engagés pour aider les parties à conclure une entente mutuellement acceptable. Les avocats et les parties signent un contrat stipulant leur consentement à ne pas aller devant les Tribunaux.

**INTERVENANTS ET RESEAU DU CDAD DE SAONE ET LOIRE**

**INTERVENANTS :**

Agents d'accès au droit  
 Avocats des barreaux de MACON et CHALON SUR SAONE (RDV par le biais des agents d'accès au droit)  
 Chambre des notaires et des huissiers

ADIL : <http://www.adil71.org/>  
 AMAVIP (association d'aide aux victimes)  
 UDAF : <http://www.udaf71.fr/>  
 CIDFF : <http://www.infofemmes.com/v2/accueil.html>  
 Inspection Académique : <http://ia71.ac-dijon.fr/>  
 Association des maires 71 AMSL : <http://www.amsl-71.com/>  
 CAMVAL : <http://www.camval.fr/>  
 Mâcon : <http://www.macon.fr/>  
 Chalon : <http://www.chalon.fr/>  
 Autun : <http://www.autun.com/>  
 Montceau : <http://www.montceaulesmines.fr/>  
 Gueugnon : <http://www.gueugnon.fr/>

Tournus : <http://www.tournus.fr/>  
 Charolles : <http://www.ville-charolles.fr/>  
 Cluny : <http://www.cluny.fr/>  
 Louhans : <http://www.louhans-chateaurenaud.fr/>  
 Digoïn : [http://www.portail-digoïn.com/?gclid=CM6C\\_cua-7wCF5n4wgodCwgAWg](http://www.portail-digoïn.com/?gclid=CM6C_cua-7wCF5n4wgodCwgAWg)  
 Creusot : <http://www.le-creusot.fr/>  
 Chauffailles : <http://www.chauffailles.fr/>  
 Bourbon-Lancy : <http://www.bourbon-lancy.com/>

**RESEAU :**

Conseil Général : <http://www.saoneetloire71.fr/>  
 Ordre des avocats de Mâcon : <http://www.barreau-macon.avocat.fr/>  
 Ordre des avocats de Chalon : <http://www.avocats-chalonsursaone.com/>  
 Chambre des notaires : <http://www.chambre-saone-et-loire.notaires.fr/>  
 Chambre des Huissiers <http://www.chambre-huissiers-justice-saone-loire.fr/>